



Saint-Denis, le 17 décembre 2021

Madame la Présidente du Conseil Régional

Région Réunion
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
97490 Sainte-Clotilde

Objet : Mise à l'arrêt du dispositif de télétravail de droit commun à la Région Réunion
– Demande d'ouverture des négociations

Madame la Présidente,

Le 9 décembre dernier s'est tenu le tout premier Comité Technique consécutif aux élections du 27 juin 2021. Vos représentants et services ont ainsi échangé, certains pour la première fois, avec les représentants des agents de la collectivité régionale.

A cette occasion, le point 4 inscrit à l'ordre du jour portait spécifiquement sur le : « Télétravail : bilan et adaptation du dispositif ».

Si en effet, le bilan de la mise en œuvre du télétravail, soumis nécessairement à échéance annuelle, ne fait l'objet que d'un débat, l'adaptation du dispositif relève quant à lui de l'ouverture de négociations.

Pour autant, il a été porté à notre connaissance que cette adaptation serait en fait une suspension du dispositif de droit commun à compter du 1^{er} janvier 2022, le temps de la réalisation d'une étude d'une durée de 6 mois à un an.

De rares exceptions seront admises du fait des dérogations légales en vigueur pour raisons de santé, mais il n'est pas envisagé d'intégrer les agents faisant déjà état d'une pratique régulière et encadrée, depuis cinq années pour certains d'entre eux.

Nous souhaitons vous confirmer par la présente notre forte incompréhension, ainsi que celle des agents que nous représentons, quant à cette suspension et ce à plusieurs titres :

- le contexte sanitaire actuel, dégradé et sous tension, a récemment conduit les instances nationales à renforcer significativement la politique vaccinale, et à faire de la généralisation du télétravail la règle pour les activités télétravaillables des agents de l'Etat et des salariés des entreprises. Il est désormais établi que le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection ;
- Le sérieux du dispositif, et donc celui de l'ensemble des agents y ayant participé, est aujourd'hui remis en cause, sans que d'ailleurs aucune analyse précise, ni démonstration d'abus, ni identification erronée du caractère télétravaillable des missions concernées ne nous ait été présentées ;
- Le « Télétravail Covid » a amené tout un chacun à expérimenter le télétravail et à en mesurer pleinement les enjeux. Il a malheureusement fait l'objet d'un arrêt brutal, sans séquençage de retour progressif sur les lieux de travail, et faisant fi du souhait de pérennisation de cette organisation de travail pour de nouveaux agents qui ont dans ce cadre donné satisfaction ;
- L'absence d'équité mise en avant par la direction générale correspond en fait à l'ensemble des demandes déposées depuis la disparition brutale du dispositif « Télétravail Covid », et en attente d'instruction.

Nous, représentants du personnel, vous demandons unanimement et instamment, de bien vouloir surseoir à votre décision de suspension du télétravail à la Région, afin notamment d'exprimer votre volonté manifeste d'impliquer et de travailler avec les agents de cette collectivité, sur la base de l'expérience qui est la leur, de la confiance, et de la protection de notre santé à tous, dans des locaux déjà fortement contraints par les restrictions budgétaires.

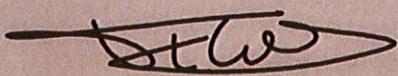
Nous nous tenons à votre entière disposition, au bénéfice de l'instauration d'un véritable dialogue social de proximité, afin d'échanger sur ce sujet majeur, nous impliquant tous, dans un contexte sanitaire et organisationnel sensible, et ainsi, prévenir les risques psychosociaux.

Restant persuadés de l'intérêt particulier que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées,

Le Secrétaire Dép.

SNUTER-FSU

Christian Picard



Le Secrétaire Gén.

UNSA Région

P/I G. Jourdin



La Secrétaire Gén.

Force Ouvrière



Le Secrétaire de section

SAFPTR

